



Association québécoise pour la promotion
de l'éducation relative à l'environnement

Mémoire présenté

au ministère de l'Environnement du Québec

dans le cadre de la
Consultation sur le projet de Plan de développement durable du Québec

Février 2005

Table des matières

1. Présentation de l'AQPERE	2
2. Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation?.....	4
3. Que pensez-vous des principes et des mesures définis dans l'avant-projet de loi? ..	4
4. Quelles actions seriez-vous prêts à mener pour contribuer au développement durable du Québec?	9
5. Conclusion.....	13
6. Liste des membres du Conseil d'administration	15

1. Présentation de l'AQPERE

Fondée le 20 janvier 1990, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) a été créée pour rassembler les personnes et les organismes du Québec qui ont à coeur l'éducation relative à l'environnement et qui oeuvrent à son développement sur leur territoire d'opération. Elle compte aujourd'hui plus de 400 membres provenant de toutes les régions du Québec.

L'AQPERE a son siège social au Collège de Rosemont situé au coeur de Montréal et reconnu comme un chef de file au Canada en matière d'éducation relative à l'environnement et au développement durable.

Son Rayonnement

D'abord active à ses débuts dans les deux grands centres de Montréal et de Québec, l'AQPERE a progressivement étendue son influence pour être aujourd'hui active autant

- sur le territoire montréalais par l'organisation avec la CSDM du colloque annuel des éducateurs à l'environnement de la région métropolitaine;
- en région par la tenue, en partenariat avec les intervenants régionaux, d'événements qui placent l'éducation à l'environnement au coeur du développement durable;
- sur la scène canadienne en contribuant au rayonnement du Réseau canadien des éducateurs à l'environnement (EECOM) par la publication de COM'ERE, version française du bulletin EECOM News;
- dans la francophonie par la gestion du secrétariat général de l'ONG internationale Planet'ERE, créée à Paris en avril 2004.

Ses réalisations majeures

L'AQPERE compte à son actif des réalisations importantes, le plus souvent menées en partenariat avec d'autres acteurs éducatifs influents. C'est ainsi :

- qu'en 1995 elle a participé aux États généraux de l'Éducation en démontrant l'importance de l'ERE dans l'acquisition et le développement de la responsabilité des jeunes face à l'environnement et des valeurs de respect de soi et d'autrui, de solidarité et de partage qu'elle sous-tend;
- qu'en 1997 elle a organisé avec la CSQ Planet'ERE 1 premier forum international francophone de l'éducation relative à l'environnement qui donnera le coup d'envoi au mouvement francophone Planet'ERE menant à la création en avril 2004 de l'ONG internationale Planet'ERE;
- qu'en 2001, elle a propagé le savoir-faire québécois en matière d'éducation relative à l'environnement en conduisant une importante délégation au forum Planet'ERE 2 à l'Unesco et qu'elle s'apprête à en

faire autant en juillet 2005 au Burkina Faso à l'occasion du forum Planet'ERE 3;

Ses moyens de communication

Pour accomplir sa mission de réseautage l'AQPERE s'est donné divers outils qui contribuent aujourd'hui à sa visibilité :

- un répertoire interactif des ressources en ERE du Québec (groupes actifs en ERE, sites d'intérêt écologique, personnes ressources; outils et matériels pédagogiques, projets porteurs en ERE)
- un bulletin électronique mensuel Int'ERE.net qui permet à l'AQPERE de garder un contact régulier avec ses membres;
- la publication de dossiers spéciaux en ERE, à l'usage des éducateurs à l'environnement (L'ERE et l'écotourisme - L'ERE des musées - L'ERE en Nature - L'ERE en ma demeure) pour les aider dans leur travail sur le terrain.

Ses reconnaissances

- en 1998, le prix Phénix de l'environnement pour la réalisation du forum Planet'ERE 1
- en 2004, le prix EECOM attribué au groupe le plus performant en éducation relative à l'environnement sur la scène canadienne

2. Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation?

Les membres du conseil d'administration de l'AQPERE, réunis le 11 janvier 2005 ont approuvé à l'unanimité la démarche proposée par le ministre de l'Environnement du Québec dans le document de consultation et décidé d'apporter leur collaboration à cet exercice.

Ils ont aussi exprimé la volonté de contribuer à la rédaction de ce Mémoire et ont mandaté le président Robert Litzler pour le présenter lors de la consultation publique à Montréal le 14 mars 2005.

À propos de la démarche proposée par le ministre de l'Environnement Thomas J. Mulcair, l'AQPERE estime en effet que chaque citoyen québécois doit se sentir concerné par le plan de développement durable proposé par le ministre et qu'il doit contribuer à son succès en y participant selon ses moyens. Nous avons la conviction que le support de notre organisme peut influencer favorablement la motivation du citoyen à agir. Le rôle de l'AQPERE est donc majeur à cet égard.

3. Que pensez-vous des principes et des mesures définis dans l'avant-projet de loi?

1) Santé et qualité de vie

La force économique d'une société réside dans la capacité de travail et de production de ses citoyens. Ceux-ci ne peuvent contribuer à son avancement et à son progrès, sans bénéficier d'une bonne santé qui influe directement sur leur qualité de vie. S'il est vrai que chaque citoyen a une responsabilité personnelle vis-à-vis de sa santé, il est non moins vrai que celle-ci dépend aussi de la qualité de l'air qu'il respire, de l'eau qu'il boit et de la nourriture qu'il consomme, donc de la qualité de l'environnement dans lequel il vit. À cet égard le gouvernement a le devoir d'établir et de faire respecter les règles qui devraient régir les industries, les commerces et les institutions afin que leurs activités témoignent d'une véritable volonté de s'orienter vers le développement durable de la société. L'avant-projet de loi sur le développement durable, déposé par le ministre de l'Environnement du Québec nous paraît répondre à ces impératifs.

2) Équité sociale

Il y a équité sociale lorsque les citoyens qui composent la société ont, pour des efforts individuels comparables, des chances égales dans la vie. Les enfants doivent avoir les mêmes possibilités d'accès à une instruction de qualité qui leur permet d'acquérir les connaissances et une formation pour affronter la vie avec confiance. Leurs parents doivent donc disposer de ressources financières suffisantes pour assurer les besoins fondamentaux de logement, de vêtements et l'accès à une nourriture saine. Une société moderne doit aussi à ceux et à celles qui quittent la vie active une reconnaissance pour

leur participation à son développement en leur fournissant les ressources qui leur permettent de jouir décentement de la dernière période de leur existence.

Cette équité sociale passe donc par l'élimination de la pauvreté. Il serait illusoire de prétendre au développement durable sans oeuvrer à l'atteinte de cet objectif. L'équité sociale c'est aussi l'élimination de toute discrimination. Elle doit notamment inclure l'équité salariale pour tout individu exerçant la même fonction de travail, faisant appel aux mêmes responsabilités.

3) Protection de l'environnement

L'intérêt grandissant des citoyens pour la qualité de l'environnement doit trouver écho auprès du gouvernement du Québec qui doit exercer un leadership fort dans ce domaine. C'est donc dans la mesure où les décideurs donnent l'exemple que davantage de citoyens trouveront la motivation pour participer à l'effort individuel et collectif que commande toute loi sur le développement durable.

4) Efficacité économique

Il appartient au ministère de l'Environnement du Québec de promouvoir l'idée, en s'appuyant sur des cas concrets, que le souci de protéger l'environnement ne nuit pas à la progression économique. Il peut en être ainsi dans tous les domaines de l'activité humaine. Pour créer les conditions qui permettent l'efficacité économique, il faut encourager les initiatives de ceux et celles qui proposent de faire les choses différemment. Par exemple, en encourageant le transport en commun, on protège l'environnement tout en réduisant la perte de temps des résidents pour se rendre au travail.

5) Participation et engagement

Aussi parfaite soit-elle, aucune loi sur le développement durable ne saurait être efficace et faire évoluer notre société vers son mieux être, sans la participation de tous les citoyens. Cette participation doit d'abord s'exercer individuellement dans les gestes quotidiens de chacun. Elle doit ensuite se poursuivre sur les lieux du travail dans l'exercice de sa fonction d'emploi, ce qui suppose que ceux qui détiennent les droits de gérance ont eux-mêmes développé le réflexe de l'engagement. Si le gouvernement sent le besoin de légiférer, c'est qu'il estime que la bonne volonté des citoyens est insuffisante pour atteindre des résultats concrets. La loi serait cependant sans effet si elle n'était pas assortie d'un règlement et de mesures coercitives pour forcer son application.

6) Accès au savoir

L'évolution des sciences, pris au sens le plus large, et des progrès technologiques, depuis une cinquantaine d'années, a apporté une somme de connaissances sans précédent à l'humanité. Elle met aujourd'hui à la disposition des citoyens des produits, des méthodes et des procédés qui offrent aux sociétés tous les éléments du mieux être.

L'accumulation des savoirs scientifiques amène aussi une meilleure compréhension du monde qui nous entoure. Il est donc fondamental de mettre ce savoir à la disposition des

jeunes de notre société et de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils intègrent ces connaissances dans leur développement.

L'intégration de l'éducation relative à l'environnement à tous les niveaux de formation des jeunes s'avère donc fondamentale et à ce chapitre la collaboration étroite des ministères de l'Éducation et de l'Environnement nous apparaît de plus en plus essentielle. L'éducation relative à l'environnement (ERE) des citoyens est le moyen le plus sûr de développer chez eux des attitudes et des comportements responsables à l'égard de l'environnement. Le Québec compte de nombreux groupes environnementaux répartis à travers toutes ses régions. La plupart ont l'ERE dans leur mission. Malgré des ressources nettement insuffisantes, ils font des prodiges d'ingéniosité pour mettre leur savoir et leur expertise à la disposition de la population, mais ne peuvent malheureusement le plus souvent compter que sur le dévouement de leurs bénévoles pour se maintenir en vie.

7) Protection du patrimoine culturel

L'attention que la loi sur le développement durable compte apporter à la protection du patrimoine culturel nous paraît d'une grande importance. Nous sommes conscients que le respect de ce principe ne sera pas facile à maintenir dans le projet de loi, en raison de l'avidité des investisseurs immobiliers qui convoitent toujours davantage de terrains pour étendre leurs activités. Nous avons été souvent témoin et parfois partenaires des luttes pour la protection du patrimoine culturel québécois. À titre d'exemple nous trouvons scandaleuse la transformation des églises en condominiums et l'élimination d'arbres centenaires pour changer la vocation d'une institution. Il est réjouissant que le gouvernement du Québec se range du côté des groupes de protection et nous restons confiants que la loi mettra fin à la convoitise des investisseurs pour des biens, des lieux et des paysages qui font partie de la mémoire collective des citoyens du Québec.

8) Prévention

La prévention d'un risque connu est moins coûteuse que la réparation des dégâts. Ce principe prévaut dans tous les domaines de l'activité humaine. C'est notamment le cas en environnement où de nombreuses catastrophes écologiques auraient pu être évitées avec plus de prévoyance. Les frais de décontamination du sol sont bien plus élevés que la disposition sécuritaire des déchets dangereux que des entreprises négligentes y ont enfouis.

9) Précaution

Dans le domaine de l'environnement, le principe de précaution doit prévaloir dans tous les cas où des doutes raisonnables sont permis faute de certitude scientifique de l'absence de conséquences graves pour la santé humaine ou d'atteinte à l'environnement. À titre d'exemple, les aliments génétiquement modifiés doivent être lisiblement et correctement identifiés, afin de laisser le choix au consommateur de les acheter ou non. Il est essentiel que le gouvernement du Québec prenne les dispositions nécessaires pour informer les citoyens à ce sujet.

On peut comprendre la méfiance dont font preuve un nombre croissant de citoyens face à l'utilisation des découvertes scientifiques. L'interaction des composés organohalogénés sur l'ozone était connue une trentaine d'années avant l'interdiction de

leur utilisation comme gaz porteurs dans les aérosols ou comme agent de réfrigération dans les réfrigérateurs et les climatiseurs. Un nombre croissant de produits chimiques figure sur la liste des agents cancérigènes et ont été retirés de la circulation plus de vingt ans après leur utilisation par les citoyens à leur insu.

Nous accueillons avec satisfaction la volonté du gouvernement de faire figurer le principe de précaution dans la loi sur le développement durable, mais doutons fortement de son applicabilité en raison des très nombreux intérêts qui sont en jeu.

10) Préservation de la biodiversité

Le maintien de la biodiversité est une garantie de survie de l'humanité. Elle dépend directement de la préservation des habitats du monde végétal et animal. Les milieux humides ont à cet égard une importance majeure puisqu'ils agissent comme filtre pour procurer aux humains une eau de qualité. Chaque année des centaines d'espèces vivantes s'ajoutent à la liste de celles qui sont menacées de disparition, principalement liées à des interventions humaines irréfléchies. Les groupes sociaux qui militent en faveur de la préservation de la biodiversité sont souvent impuissants à lutter contre les intérêts opposés. Il est donc fondamental que le gouvernement légifère dans ce domaine et nous nous réjouissons que le plan de développement durable proposé le 25 novembre soit accompagné d'un plan d'action québécois 2004-2007 portant sur la diversité biologique.

En 2002, l'AQPERE avait présenté un Mémoire lors d'une session organisée par la direction du patrimoine écologique et du développement durable et fait connaître son engagement dans l'éducation à la biodiversité du Québec.

11) Respect de la capacité de support des écosystèmes

Le Québec moderne s'est développé autour de son réseau hydrographique. Telles nos artères qui acheminent les éléments nutritifs à nos cellules pour les maintenir en santé, le Fleuve Saint-Laurent et ses tributaires fournissent l'eau, source de toute vie. Par nos actions quotidiennes irréfléchies, nous avons tous, individuellement et collectivement, contribué à détériorer ce réseau hydrographique. Mais nous avons aussi pris conscience de notre responsabilité et commencé à travailler à son amélioration en vue de sa guérison et à agir pour que les Québécoises et les Québécois puissent retrouver l'usage de leur fleuve, de leurs rivières et de leurs plans d'eau pour s'adonner à leurs activités récréatives favorites.

La loi sur le Développement Durable, proposée par le gouvernement du Québec, doit marquer le début de la protection systématique des écosystèmes naturels de son territoire. Elle donnera aux nombreux groupes environnementaux préoccupés par la santé des écosystèmes la force et l'appui nécessaires au développement de leurs activités et légitimera l'ensemble de leurs interventions de préservation.

12) Production et consommation responsables

La détérioration de l'environnement est grandement due à nos modes de production et de consommation. Jusqu'à ce jour, les entreprises qui mettent sur le marché nos produits de consommation ne sont nullement responsables de la gestion des contenants dans lesquels les produits sont mis à la disposition des consommateurs. On demande

ensuite au consommateur de gérer de manière écologique les matières résiduelles sans mettre à sa disposition l'équipement et les services pour lui faciliter la tâche.

Dans le domaine de la production d'énergie, une politique de développement durable doit faire appel à des sources d'énergie propres, en privilégiant l'hydroélectricité et l'énergie éolienne. Elle devra surtout placer l'efficacité énergétique au rang des priorités et faciliter aux citoyens l'accès à des mesures d'économie d'énergie.

Dans le domaine du transport, il en va de même. Un citoyen respectueux de l'environnement privilégiera des moyens de transport écologiques. Il devra pour cela trouver des facilités d'accès au transport en commun. Ce n'est certainement pas en augmentant les tarifs ou en augmentant le nombre d'emplacements de stationnement qu'on atteindra cet objectif. Les banlieues devraient être desservies par des trains et des stationnements incitatifs devraient être aménagés près des arrêts.

13) Pollueur/utilisateur/payeur

Ce principe nous paraît fondamental. Son application permettrait de générer les ressources nécessaires au financement non seulement des municipalités qui se voient imposées des politiques environnementales et des plans stratégiques de développement durable par le ministère de l'Environnement, mais aussi des groupes environnementaux qui font la sensibilisation et l'éducation des citoyens et qui pourraient rendre de grands services aux responsables municipaux

Il n'est pas normal que dans notre société actuelle les responsables de la production des emballages qui représentent un gros pourcentage des matières résiduelles qui prennent encore trop souvent et en trop grandes quantités le chemin des sites d'enfouissement, se libèrent de leur responsabilité. Ces entreprises se situent au début de la chaîne de production de ces matières et doivent donc assumer une juste part des coûts de leur gestion écologique. Ces coûts doivent couvrir la sensibilisation et l'éducation.

14. Partenariat et coopération intergouvernementale

Idéalement un projet de loi sur le développement durable devrait s'appliquer à l'ensemble du Canada. Ce serait donc logiquement au gouvernement central d'adopter une telle loi. Si, au plan des principes, il n'y aurait sans doute pas d'objection, sur celui de la pratique une loi fédérale serait difficilement applicable. On voit difficilement le gouvernement albertain renoncer à l'extraction des hydrocarbures des sables bitumineux qui fournit une part importante de la richesse économique de cette province. Dans certains secteurs cependant il devrait y avoir une certaine uniformité des règlements, des mesures et des pratiques. C'est ainsi que les taxes à l'enfouissement devraient être les mêmes dans toutes les provinces canadiennes. Une politique canadienne de l'emballage ferait faire des progrès à l'ensemble des provinces canadiennes. L'avance importante de l'Ontario sur le Québec en matière de gestion écologique des matières résiduelles s'explique en bonne partie grâce à une taxe à l'enfouissement quadruple de celle du Québec. Depuis plus de dix ans, la ville de Toronto intègre le polystyrène alimentaire dans la collecte sélective puisque les industries qui mettent ce composé sur le marché ont décidé d'investir dans une usine de recyclage qui permet d'assurer au polystyrène une seconde vie. Il en est de même dans le domaine du compostage où la réalisation d'infrastructures semblables à celles

d'autres provinces, permettrait à coup sûr d'atteindre les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles 1998-2008 à l'échéance prévue. Dans ces derniers cas, l'exemple à suivre nous vient donc d'ailleurs. Il faut introduire ces succès chez nous.

4. Quelles actions seriez-vous prêts à mener pour contribuer au développement durable du Québec?

Le dépôt de ce mémoire et notre participation à la consultation publique sont des indicateurs de notre volonté de coopérer avec le ministère de l'Environnement dans la mise en oeuvre du *Plan de développement durable du Québec*. L'éducation relative à l'environnement étant la pierre angulaire du développement durable, c'est dans ce champ de compétence qui est le nôtre que nous continuerons notre présence active au Québec depuis quinze ans mais cette fois-ci fort de l'appui de l'ONU qui a décrété la décennie 2005-2014, décennie de l'éducation au développement durable. Le *Plan de développement durable du Québec* nous ouvre de nouvelles avenues pour poursuivre notre travail ensemble

a. Soutenir toute décision pour un leadership politique sur le développement durable

Le gouvernement du Québec affirme au point 5.2 de la législation sur le développement durable vouloir exercer un leadership politique en matière de développement durable. La concrétisation de cette affirmation par les plus hautes autorités serait majeure car elle renforcerait notre action pour que les éducateurs à l'environnement trouvent auprès du gouvernement une juste reconnaissance de leur travail.

Actions concrètes :

- L'AQPERE est ouverte à collaborer avec toute instance politique dont le mandat serait de renforcer l'éducation relative à l'environnement et au développement durable. Elle encouragerait notamment la remise sur pied du défunt Comité interministériel sur l'éducation relative à l'environnement (CIERE). Ce comité aurait entre autres mandats de faire avancer le dossier de l'éducation dans le cadre de la décennie 2005-2014 évoqué plus haut. L'AQPERE est disposée à mettre ses ressources à la création d'un observatoire de l'éducation à l'environnement et au développement durable, afin de rendre compte tout au long de la décennie de l'évolution de l'éducation à l'environnement au Québec.

En effet, l'AQPERE entretient des contacts avec plus de 200 organismes environnementaux ayant l'éducation à l'environnement dans leur mission, ainsi qu'un nombre équivalent d'acteurs associés ou non à des institutions et qui partagent leur passion de l'environnement. Ces relations se sont intensifiées par la création et la mise à jour permanente d'un répertoire des ressources en éducation relative à l'environnement accessible en ligne (<http://www.aqpere.qc.ca/ressources>).

- L'AQPERE siège à la table de concertation de la société civile animée par Recyc-Québec, société d'état qui exerce le leadership dans le domaine de la

gestion des matières résiduelles. C'est un secteur névralgique auquel nous continuerons à apporter notre contribution. Mais nous sommes aussi en faveur d'une table de concertation en Éducation relative à l'environnement pour l'ensemble des secteurs du développement durable eau, transport, énergie, biodiversité etc.. L'engagement des éducateurs à l'environnement des milieux formels et non formels est essentiel à la réussite de tout progrès dans le domaine de l'environnement, car ils sont au coeur de toute action environnementale.

b. Faire de l'éducation et de la formation à l'environnement une démarche essentielle à l'action

L'AQPERE endosse pleinement la première **Stratégie de développement durable** qui s'intitule "La connaissance est préalable aux actions (p. 28)". Cette connaissance est à la base de l'éducation à l'environnement. Comment pourrions nous transmettre le sens de la responsabilité environnementale, car c'est bien de cela qu'il s'agit quand on parle d'éduquer à l'environnement, comment provoquer ces changements d'attitude et de comportement si essentiels à l'amélioration de l'environnement, si on n'est pas en mesure d'expliquer le pourquoi et le comment des gestes que nous devons d'abord adopter nous même avant de demander à ceux qui nous entourent d'en faire autant ?

Nous poursuivrons donc la diffusion de savoirs et de savoir-faire en environnement par l'organisation d'activités qui permettent de rejoindre encore plus de citoyens. La loi sur le développement durable du Québec et le plan d'action qui l'accompagne légitimeront nos actions.

Actions concrètes

- À Montréal, nous organisons, en partenariat le Comité central de l'environnement (CCE) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un colloque annuel sur l'éducation relative à l'environnement. Ce colloque est devenu au fil des années un carrefour de plus en plus apprécié des éducateurs de tous les milieux en quête de formation, d'outils pédagogiques et d'expériences. La diversité et la compétence des personnes qui siègent au comité organisateur de ce colloque ne sont pas étrangères à son succès. Ce colloque accueille des gens de partout au Québec, mais principalement de Montréal et des régions périphériques. Celui de 2005 portera sur l'éducation à l'énergie et à son utilisation rationnelle.
- L'AQPERE qui est membre du conseil des partenaires pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, s'est engagée à soutenir ce plan par ses activités sensibilisation, d'éducation et de formation en environnement. Nous songeons de plus en plus à étendre notre champ d'activités aux employés et cadres municipaux qui connaissent souvent mal les ressources que les acteurs en ERE peuvent mettre à leur disposition pour atteindre certains objectifs visés par le plan de développement durable de la Ville de Montréal. L'AQPERE est disposée à soutenir toute démarche éducative que la Ville de Montréal souhaiterait mettre en place pour sensibiliser et éduquer mieux et plus les employés municipaux et les citoyens en général.

Ce qui est vrai pour Montréal l'est aussi pour les autres régions du Québec. Nos meilleurs alliés sont les Conseils régionaux en environnement (CRE) actifs dans toutes les régions du Québec. Les CRE ont au coeur des plans stratégiques de développement durables de leur territoire et nous leur offrons notre collaboration pour le volet éducation de ces plans stratégiques. Mais pour y parvenir nous avons besoin de la reconnaissance politique de l'ERE comme un élément majeur de l'atteinte des objectifs de ces plans et aussi des ressources financières qui doivent accompagner cette reconnaissance. Le ministère de l'Environnement a donc tout intérêt à mettre son poids politique dans la balance, en encourageant les initiatives concertées entre des ONG en éducation à l'environnement et les municipalités.

- À l'échelle du Québec l'AQPERE a tenu une quinzaine de rencontres régionales il y a quelques années afin de connaître les besoins et les attentes des éducateurs à l'environnement de ces régions. Faute de moyens financiers nous n'avons pas pu tenir nos engagements à cette époque. Depuis trois ans le portrait a changé et nous avons pu sortir du Grand Montréal et offrir aux acteurs de quelques régions du Québec notre aide. C'est ainsi que nous préparons et organisons maintenant avec les acteurs régionaux des colloques en Éducation et Formation à l'environnement à l'intérieur du Congrès de l'Association canadienne francophone pour l'avancement du savoir (ACFAS) organisé chaque année dans une ville différente du Québec. Ainsi le colloque « ERE, Nature et Culture » à Rimouski en 2003 a permis de créer des liens solides avec les acteurs du Bas Saint-Laurent. Ce sera le cas cette année à Chicoutimi où l'ERE sera présenté comme un « Champ d'innovation à l'aube de la décennie sur l'éducation au développement durable ». C'est avec les acteurs régionaux regroupés autour du CRE du Saguenay Lac Saint-Jean que s'organise ce colloque. L'événement nous permettra de créer la première antenne régionale de l'AQPERE. Avec eux nous développerons l'éducation relative à l'environnement pour la décennie à venir et le *Plan de développement durable du Québec* nous servira de guide. Dans les deux cas ces colloques représentent une occasion privilégiée pour les acteurs et les organismes de la région de recevoir de la formation en environnement sur place. Ces colloques permettent aussi de faire le lien entre la recherche en ERE et l'action sur le terrain.
- Toujours à l'échelle du Québec, mais cette fois-ci avec comme partenaire le Collège de Rosemont, nous avons organisé une rencontre de deux jours au printemps 2004 sur "L'écodéveloppement des institutions d'enseignement du Québec" au bénéfice des gestionnaires des parcs immobiliers des maisons d'enseignement. Elle comportait un volet gestion environnementale et un volet éducation et animation du milieu essentiel au développement d'une culture environnementale qui est en fait le véritable moteur de l'engagement de chaque employé et étudiant fréquentant ces institutions.

La première rencontre a démontré que les gestionnaires sont ouverts à l'écodéveloppement s'ils ont accès à l'information pertinente. Ils ont exprimé le souhait de voir cette rencontre se renouveler en 2005 et nous avons pris nos dispositions pour la tenir à l'Université Laval les 28 et 29 septembre. Cela sera un véritable indicateur des progrès accomplis par les institutions depuis mars 2004.

Cette initiative de réunir annuellement les gestionnaires a trouvé son origine en octobre 2003 lorsque l'AQPERE et le Collège de Rosemont proposaient au président de l'AGPI (Association des gestionnaires des parcs immobiliers du Québec) de rendre Zéro-déchet leur colloque qui se tenait à l'*Hôtel des Seigneurs*. Incidemment le directeur de cet établissement et son comité vert ont décidé de se doter d'une politique environnementale et des infrastructures nécessaires pour offrir aux clients qui organisent des congrès et conférences des services "verts" combinant ainsi les avantages économiques, sociaux et environnementaux, une initiative qui peut être étendue à tous les établissements hôteliers du Québec. Penser imposer des règles sans prêcher par l'exemple ou sans diffuser les cas concrets de réussite retarde la mise en oeuvre de toute stratégie de développement durable.

Depuis six ans l'AQPERE siège au conseil d'administration de l'Association des professeurs de sciences du Québec où elle gère le dossier Sciences-Environnement. Au regard du plan de développement durable du Québec, ce dossier prend une dimension nouvelle. En effet, la réforme des programmes de l'école québécoise actuellement en cours fera de l'environnement le fil conducteur de l'enseignement des sciences au secondaire. Lorsque les premiers élèves arriveront au collégial en 2007, nous souhaitons qu'ils y trouvent un milieu qui leur permet encore davantage de comprendre les liens sciences-environnement. Comme première action concrète les enseignants en science du collégial auront l'occasion d'échanger sur cette nouvelle approche de l'enseignement des sciences au collégial le 1er juin 2005 à l'occasion du colloque collégial de l'APSQ organisé en collaboration avec l'AQPERE et le Collège de Rosemont.

c. Miser sur les groupes environnementaux du Québec et les actions de concertation par la reconnaissance politique et un financement adéquat

- Au chapitre de l'engagement personnel et communautaire (p. 29) l'AQPERE retient que le gouvernement songe à respecter les objectifs internationaux et susciter l'engagement des acteurs, par des actions concrètes et mesurables. L'AQPERE se réjouit de voir que le ministère de l'Environnement accorde à l'engagement communautaire un rôle majeur dans la mise en oeuvre et la réussite de ce Plan de développement durable. L'AQPERE travaille activement depuis plusieurs années à la reconnaissance des actions des groupes engagés dans l'éducation à l'environnement. Les groupes environnementaux sont formés de citoyens passionnés qui ne ménagent pas leurs efforts et travaillent le plus souvent bénévolement à l'embellissement de leur quartier, à la protection de leur rivière ou de leur plan d'eau, à la restauration d'une plage, à la lutte contre l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques, etc. Les groupes environnementaux se sont beaucoup professionnalisés et sont formés d'acteurs de mieux en mieux informés, formés et compétents au niveau de l'intervention sur le terrain. L'expérience de plus en plus solide de ces acteurs, leur haut degré de conscience sociale et leur volonté de préserver l'environnement du Québec doivent être soutenus par le ministère de l'Environnement.
- L'AQPERE appuie fortement l'intention du gouvernement de mettre sur pied un Fonds vert pour soutenir les initiatives en matière de développement durable,

notamment l'action des groupes environnementaux. La précarité des conditions de travail des gens qui assument des responsabilités importantes au sein des groupes environnementaux représente un obstacle majeur à la pérennité des actions environnementales. Il est impérieux que la contribution de ces groupes à l'amélioration de l'environnement du Québec soit reconnue à sa juste valeur et donc financée adéquatement.

Selon les membres de l'AQPERE, le Fonds ne devrait être alimenté que par ceux qui ne respectent pas les règlements environnementaux en vigueur qui à notre avis devraient être plus sévères et par l'application stricte du principe de l'utilisateur/payeur. Le gestionnaire du fonds, c'est-à-dire le Commissaire à l'environnement ne devrait pas accepter de dons, legs etc. à moins qu'ils ne proviennent des ministères eux-mêmes, ce qui serait un juste retour vers le citoyen puisque ce dernier profiterait ainsi des services rendus à la société par les éducateurs à l'environnement.

Trois raisons justifient notre position de recommander au gouvernement d'agir avec retenue et vigilance. D'une part, l'État perçoit des impôts qui sont déposés au trésor public, afin de financer toutes sortes de services à la population dans le cadre de sa mission. Le fait de recevoir des dons provenant d'entités facilement identifiables contrevient à ce principe fondamental. D'autre part, les entreprises font habituellement des dons en contrepartie d'une visibilité ou de services que le ministère ne peut se permettre de leur fournir sans nuire à sa neutralité ou même à sa crédibilité. Enfin, le ministère de l'Environnement ne doit pas entrer en compétition avec des organismes qui peuvent vouloir se financer à travers les dons des entreprises. Il est évident qu'un bailleur de fonds privé serait plus tenté de financer le ministère dans l'espoir de faveur politique qu'un organisme communautaire. Les mécanismes de réception et de distribution de dons n'étant pas explicités dans le document, il est difficile de s'y opposer. Par contre, il est important d'être prudent sur ce point.

Le financement par le Fonds vert du Québec des groupes environnementaux oeuvrant à l'atteinte des objectifs du Plan d'action québécois pour le développement durable incluant le plan gouvernemental pour la diversité biologique, s'il devenait effectif et opérationnel, serait une première en Amérique du Nord qui mériterait largement d'être diffusé. L'AQPERE en assurerait à coup sûr sa diffusion. Elle est bien placée pour cela. Sa connexion avec le réseau des éducateurs à l'environnement et à la communication du Canada (EECOM) par la publication du bulletin bimestriel COM'ERE, distribué aux éducateurs à l'environnement du Canada, lui ouvre une fenêtre sur les autres provinces. Le mandat de gérer le secrétariat général de l'ONG internationale Planet'ERE créée il y a un an qui vient de lui être confié lui donne une position de choix pour rendre ce modèle accessible aux autres pays de l'espace francophone.

5. Conclusion

En déposant ce mémoire, l'AQPERE est confiante que les points de vues exprimés par les acteurs de tous les secteurs seront pris en compte dans la formulation du document

final. Les organismes environnementaux sont à la base de la création du ministère de l'Environnement. Sur le terrain, ils jouent un rôle de premier plan autant par leur contribution à l'éducation environnementale en milieu scolaire que par leur action citoyenne au sein de la population. Leur influence se fera de plus en plus sentir. Le ministère de l'Environnement jouera gagnant s'il compose avec eux car sans leur apport à la société les objectifs du plan de développement durable du Québec ne seront pas atteints. Ils s'attendent donc à une juste reconnaissance de leur contribution au plan de développement durable du Québec. L'AQPERE de par sa mission est donc tout à fait disposée à poursuivre son action et à collaborer avec le ministère de l'Environnement pour développer l'éducation et la formation relatives à l'environnement qui mèneront au succès du plan.

6. Liste des membres du Conseil d'administration

1. Carole Bégin, Directrice Écoquartier Rivière-des-Prairies/Marc-Aurèle Fortin
Éco-quartier Rivière-des-Prairies/Marc-Aurèle Fortin
Fonction : administratrice
2. Catherine Dumouchel, Chargée de projets au Musée canadien de la nature
Fonction : Vice-présidente
3. Caroline Dupuis, chargée de projet du Club 2 tiers
Fonction au C.A. : administratrice
4. Annick Hernandez, réalisatrice multimédia
Fonction au C.A. : administratrice
5. Pascal Labonté, Vice-président Éducation à ENvironnement JEUnesse
et coordonnateur du Comité d'action et de concertation en environnement-Collège de Rosemont
Fonction : Trésorier
6. Linda Liboiron, Responsable éducation programmation
Biosphère-Environnement Canada
Fonction : secrétaire
7. Robert Litzler, Professeur à la retraite Collège de Rosemont
Fonction : président
8. Laurel McIvor, Coordinatrice d'Éducation des jardins botaniques du Canada
Fonction au C.A. : administratrice
9. Isabel Orellana, professeure au Département d'éducation et de pédagogie (UQAM)
Fonction : administratrice
10. Nathalie Piedboeuf, Directrice générale du Comité de valorisation de la rivière Beauport
Fonction : administratrice
11. Claude Poudrier
Fonction : administrateur
12. Éric Richard, Coordonnateur des programmes éducatifs au Centre de la Montagne
Fonction au C.A. : administrateur
13. Jacqueline Romano-Toramanian, Ex-Conseillère pédagogique à la Commission scolaire de Montréal et membre du Comité central de l'environnement de la CSDM
Fonction : conseillère principale